

REPUBLIQUE DU NIGER
**CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE
DE MARADI**

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000/15
du 21 Août 2000

Tél. : (227) 20 41 01 38 / Email : cramaradi@gmail.com



Rédaction : HAMADOU IDRISSA Zakari Aimée TCHOKANAKA et GUERO MAGALE Abdourahame,
CRA Maradi/Octobre 2019

Note sur la démarche de mise en place des sites de formation professionnelle des Jeunes Agriculteurs/trices



Photo 1: Formation des formateurs

La chambre Régionale d'Agriculture (CRA) de Maradi collabore avec ses partenaires pour promouvoir des actions de création d'emploi pour les jeunes. Avec l'appui du Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture (PECEA), la CRA et ses partenaires ont mis en place un dispositif de **Formation Professionnelle en Agriculture destinée à former les jeunes agriculteurs (trices)** sur les bonnes pratiques agricoles et de gestion. Au total **100 jeunes** seront formés pendant la campagne maraîchère froide (Octobre 2019-Février 2020) au niveau de 5 sites de production à raison de 20 jeunes/sites. Au terme de cette formation, les jeunes, qui le

désirent et qui remplissent les conditions, seront accompagnés pendant leur phase d'installation pour accéder à des financements au niveau des institutions financières.

L'objectif des sites de **Formation Professionnelle en Agriculture de la CRA** est de promouvoir une génération d'agriculteurs et d'agricultrices ayant une bonne maîtrise de techniques de production modernes, adaptées et performantes, ouverts à l'innovation et en mesure d'assurer une gestion économique durable de leur exploitation. Ils pourraient également constituer un vivier au sein duquel seraient recrutés les futurs producteurs relais (hommes et femmes) ou animateurs et animatrices endogènes. La mise en œuvre des formations, au niveau des cinq sites, est assurée par deux opérateurs à savoir le **Groupeement de Services Conseils (GSC) Alhéri** et la **Fédération des Coopératives Maraichères du Niger (FCMN Niya)**. Le suivi-évaluation du dispositif de formation sera assuré par un comité régional composé de 4 membres : CRA, Direction Régionale d'Agriculture (DRA), Conseil Régional (CR) et Direction Régionale de la Formation Professionnelle et Technique (DRFP/T). Voici la démarche suivie pour la mise en place du dispositif de formation professionnelle des jeunes agriculteurs de la CRA de Maradi.

- 1. Information et sensibilisation des autorités communales et des producteurs :** une mission a été organisée par la CRA pour informer et préparer les maires et les producteurs des sites présélectionnés sur le démarrage de la formation professionnelle en agriculture de la CRA et sur les critères devant aboutir à la sélection des sites devant abriter la formation afin que les localités intéressées se mobilisent pour remplir lesdites conditions.

- 2. La sélection des sites :** Les critères établis par le comité de suivi pour retenir les cinq sites de formation sont :
- Accessibilité du site
 - Disponibilité d'un terrain d'une superficie d'au moins 500 m²
 - Site sécurisé
 - Disponibilité d'un point d'eau fonctionnel
 - Disponibilité des jeunes de 15-35 ans
 - Engagement des parents à octroyer un terrain aux jeunes après leur formation
 - Motivation des jeunes et des parents.
- 3. Lancement d'un appel à proposition d'opérateurs et sélection :** Les deux opérateurs retenus l'ont été à la suite d'un processus d'appel à candidature auquel ils ont répondu, puis d'une sélection par le comité régional. La FCMN Niya a été retenu pour 2 sites (Safo et Soumarana) et le GSC Alheri retenu pour 3 sites (Keguel, Saoulaoua et Tibiri). Ces deux opérateurs mettront à la disposition de chaque site des formateurs et des superviseurs, seront responsables de la formation théorique et pratique des jeunes, et de l'évaluation des compétences enseignées.
- 4. Voyage d'étude à Tahoua :** un voyage de partage d'expérience et d'échange destiné aux membres du comité régional et aux opérateurs a été organisé sur Tahoua. Le choix de Tahoua a été motivé par le fait que la CRA de Tahoua et ses partenaires disposent déjà d'une expérience sur la formation professionnelle des jeunes similaires au dispositif choisi par la CRA de Maradi.
- 5. Formation des formateurs :** C'est une étape clé de la formation des jeunes permettant de renforcer les compétences des formateurs appelés à conduire les sites de formation des jeunes. Cette formation organisée par la CRA et le RECA avec la participation du comité de suivi s'est tenue du 15 au 17 Octobre 2019. Elle a consisté à une mise à niveau des formateurs et superviseurs des sites de formation sur les compétences à dispenser, la méthodologie de formation et d'évaluation des compétences dispensées.



Photo 2: Formation des Formateurs

- 6. Fonctionnement des sites de formation :** Les formateurs de chaque site sont chargés d'organiser trois séances de formation par semaine au profit des jeunes à raison de trois heures de cours par séances et ce durant 4 mois. Un repas est servi à chaque apprenant chaque jour de formation.

Conformément au curricula du Ministère de l'Enseignement professionnel, 12 douze compétences ont été prévues pour être dispensées : compost rapide, choix et préparation du sol, choix des semences / variétés, préparation de la pépinière, repiquage, travaux d'entretien, ennemis des cultures, rotation, préparation et utilisation des biopesticides, analyse agro-éco-système (AAES), récolte, conservation. Ces compétences concerneront trois cultures par site parmi les six cultures suivantes : oignon, chou, carotte, oignon, pastèque et tomate. Toutes les compétences enseignées feront l'objet d'évaluation des apprenants. Chaque apprenant doit capitaliser 135 heures de cours et les valider pour mériter une attestation de formation signée par le Ministère de la Formation Professionnelle et Technique.



Photo 3: Remise de site aux opérateurs



Les formations des jeunes agriculteurs et agricultrices sont mises en place par la Chambre Régionale d'Agriculture de Maradi dans le cadre du Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans

l'Agriculture (PECEA) cofinancé par la Coopération danoise et dont la mise en œuvre est déléguée à la Coopération suisse.